

RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX PRIVATION DE LIBERTÉ

ENTRÉE LIBRE,

INSCRIPTION GRATUITE SUR LE SITE :

www.epsm-al.fr / T : 03 28 38 51 17

Être hospitalisé, c'est se trouver éventuellement en face d'une restriction de notre liberté imposée, au nom du soin. Pour le domaine de la psychiatrie, et lorsque l'hospitalisation s'impose, dès que l'on franchit le seuil du service de soins, il va être question de l'inventaire de nos affaires, de notre liberté de communiquer, de celle de recevoir nos proches et notre famille, ou tout simplement d'aller et de venir : s'agit-il alors de se "plier" à un règlement sans qu'il en soit compris l'intérêt pour le soin ? Comment la prise en charge hospitalière sous la responsabilité d'une équipe médicale et soignante va-t-elle s'accorder aux exigences minimales de dignité et d'intimité ?

Si ces pratiques sont encadrées par des textes législatifs et réglementaires, leur application dans le quotidien du soin doit faire l'objet de réflexion et d'attention de la part de l'ensemble des acteurs concernés, tant il est vrai que l'institution est toujours au risque de la perte de sens, de la tentation de l'uniformité et du systématisme.

Concilier le soin et le respect des droits fondamentaux de la personne humaine, voilà l'enjeu de cette journée à laquelle nous vous convions. Comment le respect des droits fondamentaux peut-il être assuré quotidiennement par les équipes soignantes ? Comment protéger le patient parfois de lui-même et des autres, sans restreindre sa liberté ? Les objets connectés à la portée de tous sont-ils des amplificateurs de libertés, ou faut-il en limiter et parfois en interdire l'usage ? En avons-nous le droit ? Comment articuler exigence individuelle et sociale de sécurité et droits fondamentaux ? **Comment évolue la loi sur ces points et quelle vision de la psychiatrie à venir en découle ?**

L'EPSM de l'agglomération lilloise, l'EPSM Lille Métropole, le CHRU de Lille, le tribunal de grande instance de Lille, la cour d'appel de Douai, l'association Lill'art aujourd'hui rejoints par l'EPSM des Flandres co-organisent depuis 2008 les Journées d'étude "Psychiatrie et justice" dont les précédentes thématiques étaient les suivantes : Parcours d'ados difficiles : sans la justice pas de soins, sans soins pas de justice ? - Récidive, rechute, réitération : Face aux risques, quelles prises en charge des sortants de prison ? - Psychiatrie et justice : quel traitement médiatique ? - Principe de précaution et réformes Surveillance et suivi socio-judiciaire, soins sans consentement : quelles logiques ? quels effets ? - Violences conjugales : comment sortir de l'engrenage ?

Service communication de l'EPSM de l'agglomération lilloise - Septembre 2015 - Ne pas jeter sur la voie publique

PSYCHIATRIE & JUSTICE

RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX PRIVATION DE LIBERTÉ

MAR 01 DÉC 2015

DE 08H30 À 16H30

SALLE ALAIN COLAS 53 RUE DE LA MARBRERIE À LILLE

ENTRÉE LIBRE, INSCRIPTION GRATUITE SUR LE SITE :

www.epsm-al.fr / T : 03 28 38 51 17

8^e journée d'étude

MATIN

8H30

Café d'accueil

9H

Ouverture protocolaire de la journée d'étude

9H30

Intervention de Denys Robiliard,

Député du Loir-et-Cher, auteur du rapport sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie

10H15

Que faire pour remédier au manque de respect des exigences minimales de dignité et d'intimité dans les lieux de privation de liberté ?

Intervention d'Adeline Hazan,
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté

11H

Pause

11H15

Quelles libertés pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques dans les lieux de privation de liberté ?

Intervention croisée des Docteurs Radoine Haoui,
Président de CME et Gérard Laurencin,
Médecin responsable de l'UHSA de l'hôpital Gérard Marchant (Toulouse)

APRÈS MTDI

14H

Que dit la loi sur les droits des personnes dans les lieux de privation de liberté comme les unités psychiatriques ?

Intervention de Marie-Charlotte Dalle,
Directrice aux affaires juridiques du CHRU de Lille

14H30

Table ronde : Comment les droits fondamentaux sont-ils respectés dans les unités psychiatriques ?

Introduction par le Docteur Jean-Louis Feys,
Psychiatre, Médecin directeur de l'Hôpital Saint Bernard (Manage – Belgique) et Président de la Conférence des médecins chefs en psychiatrie Bruxelles-Wallonie – La loi de protection de la personne telle qu'appliquée en Belgique

- Vincent Potié, Bâtonnier de Lille
- François Bouchon, Représentant de la Fnapsy (Paris)
- Michel Girard, Vice-Président de l'UNAFAM (Paris)
- Marie-Charlotte Dalle, Directrice aux affaires juridiques du CHRU de Lille

16H15

Synthèse de la journée et perspectives par Denys Robiliard,

Député du Loir-et-Cher, auteur du rapport sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie

16H30

Clôture de la journée par Docteur Christian Müller,

Président de la CME de l'EPSM de l'agglomération lilloise et Président de la Conférence des Présidents de CME de CHS

Membres du comité de pilotage : François Caplier (DAG EPSM al), Marie-Charlotte Dalle (Directrice des affaires juridiques CHRU Lille), Maître Carine Delaby-Faure (Représentante de Madame le Bâtonnier de Lille), Docteur Patricia Do Dang (Pédopsychiatre Pôle 59i04), Docteur Edvick Elia (Vice-Présidente CME EPSM L-M), Marie-Laure Gamet (Sexologue à l'URSSAVS), Hélène Judes (Premier Vice Président TGI de Valenciennes), Docteur Nicolas Lalaux (Psychiatre Pôle 59g17), Docteur Bertrand Lavoisy (Psychiatre Pôle 59g19), François Lequin (DAAF EPSM al), Docteur Christian Müller (Président CME EPSM al), Maud Piontek (Responsable communication EPSM al), Eugénie Roy (SPIP-Lille Loos Sequedin), Professeur Thomas (CHRU Lille), Dominique Verhoest (Directrice de la communication et de la stratégie EPSM Lille Flandres), Stéphanie Weill (Responsable communication EPSM L-M), Docteur Frédéric Wizla (Psychiatre Pôle 59g24 – CPAA)